

Le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni le 2 septembre 2016 à 18h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS Maire

Présents : Jean-Louis ROUX, Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, Elisa BALBIS, Bertrand BUTIN, Lydie CLIQUET, Anne-Marie DEBORRE, Martine FAYAUBOST, Sylvie NICOLLE de 18h30 à 19h24, Yves VACCARI et Vincent VAGH.

Absents ayant donné procuration : Christophe GUIOL à Pierre CONSTANS ; Joëlle SWANET à Rolland BALBIS, Sylvie NICOLLE à Rose-Marie ESCARRAT de 18h00 à 18h30.

Absent : Brice DELAHOUCHE

Secrétaire de séance : Rose-Marie ESCARRAT

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE DE 4^{ème} ADJOINT :

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal il avait indiqué avoir l'intention de créer un 4^{ème} poste d'adjoint.

Il rappelle également que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger tout en sachant que le nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ; Le pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. La délibération du conseil municipal du 30 mars 2014 a créé 2 postes d'adjoints et celle du 29 août 2014 a créé le poste du 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de 4^{ème} adjoint.

Martine FAYAUBOST précise qu'elle tient le même discours que pour la création du poste de 3^{ème} adjoint. L'engagement pris lors des élections était de ne créer que deux postes d'adjoint de ce fait elle est contre la création de ce poste de 4^{ème} adjoint.

Jean-Louis ROUX précise que la Commune n'a plus de DGS ni de Secrétaire de Mairie ce qui donne plus de travail au Maire et aux adjoints auquel s'ajoute le fonctionnement de la régie de l'eau qui engendre des tâches supplémentaires. L'indemnité de fonction versée au 4^{ème} adjoint sera toujours inférieure à la masse salariale des deux postes supprimés.

En outre Vincent VAGH s'occupe très bien du parc et des affaires scolaires.

Martine FAYAUBOST précise qu'il n'est pas possible de gérer la Mairie avec 2 adjoints et indique que le Maire le savait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et 2 voix contre de créer le un poste de 4^{ème} adjoint du Maire.

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT :

Monsieur le Maire précise qu'il convient de pourvoir le poste du 4^e adjoint qui vient d'être créé.

Il précise que dès lors que qu'il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, les règles applicables sont celles des communes de moins de 1000 habitants, c'est-à-dire que les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal (sans condition de liste et de parité) à la majorité absolue.

Toutefois, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Aucune déclaration de candidature n'est obligatoire. En cas d'égalité de voix, le poste d'élu revient au candidat le plus âgé.

Monsieur le Maire propose Monsieur Vincent VAGH et demande s'il y a d'autres candidatures pour ce poste d'adjoint. Aucun élu ne souhaite se porter candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- n'ayant pas pris part au vote : 0
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Vincent VAGH : 12 suffrages,
Contre : 2 suffrages

Monsieur Vincent VAGH est élu et proclamé 4^e adjoint à la majorité absolue au 1^{er} tour. Il a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

INDEMNITES DE FONCTION DU QUATRIEME ADJOINT

Le Maire indique qu'il convient de fixer les indemnités pour ce poste de 4^{ème} adjoint.

Il rappelle que par délibération du 30 mars 2014 et par délibération du 29 août 2014 le Conseil Municipal a fixé les indemnités du Maire et des 3 adjoints.

Il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal de fixer le taux de cette indemnité.

Bertrand BUTIN demande quel est le montant de l'indemnité

Jean-Louis ROUX précise que cette indemnité s'élève à 563 € net.

Yves VACCARI précise que l'on ne peut pas comparer une indemnité à un salaire comme l'a indiqué Jean-Louis ROUX.

Jean-Louis ROUX précise que la réserve budgétaire permet de payer cette indemnité.

Bertrand BUTIN précise que les fonds seront pris sur la baisse des charges de personnel.

Yves VACCARI précise que ce n'est pas si simple que cela.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 2 voix contre de :

- fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions du 4^{ème} poste d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire soit 100%. Cette indemnité représente 16.50 % de l'indice 1015.
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC)

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ses missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve Communale de Sécurité Civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Martine FAYAUBOST demande à quoi va servir cette RCSC.

Le Maire précise que lors de problèmes de sécurité (tremblement de terre, etc...) les membres de la RCSC pourront être mobilisés pour venir en aide aux équipes de secours.

Bertrand BUTIN demande s'il y a un coût.

Le Maire précise que ce ne sont que des bénévoles. Les dépenses peuvent être les tenues et quelques équipements.

Vincent VAGH précise qu'il y a déjà 20 bénévoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :
 - D'information et de préparation de la population aux risques encourus par la commune,
 - De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
 - D'appui logistique et de rétablissement des activités.
- D'adhérer à l'Association départementale des comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile du Var.
- Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES CARTES D'ACHATS

M. le Maire indique que la Commune de Villecroze dispose d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et propose de renouveler le contrat auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Épargne de Côte d'Azur serait alors renouvelée au sein de la commune à compter du 1^{er} juillet 2016.

La Caisse d'Épargne met à la disposition de la Commune de Villecroze les cartes d'achat des porteurs désignés. La Caisse d'Épargne mettra à la disposition de la commune de Villecroze 2 cartes achat.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à 12 000 € pour une périodicité annuelle.

Le prix de base pour une carte et l'ensemble des services est égal à 35€/mois, 2€/mois en supplément pour chaque carte supplémentaire.

La tarification mensuelle est fixée à 37€ pour un forfait de 2 cartes d'achat comprenant l'ensemble des services, dont la gratuité de la commission monétique pour les 1000 premiers euros d'achat par mois.

Au-delà de 1000€ d'achat mensuels, la commission monétique appliquée par transaction sera de 0,70%.

Le Maire précise que cette carte d'achat permet de faire des achats directement chez les fournisseurs avec un gain de temps (pas de bon de commande et paiement direct du fournisseur)

Magali GODANO précise que ce moyen de paiement permet un gain de temps et que ça fonctionne très bien.

Bertrand BUTIN demande pourquoi le prix est élevé.

Magali GODANO précise que toutes les banques ne proposent pas des cartes d'achats aux collectivités, la seule qui est en mesure de mettre en place ce service est la Caisse d'Épargne. La carte d'achat permet d'effectuer des achats mais c'est la banque qui paye les fournisseurs et par la suite la Commune rembourse la banque. Le coût est plus élevé car il y a plus de gestion.

Le Maire précise que la mairie dispose de 2 cartes : 1 est détenue par le responsable de la voirie et la seconde par la responsable des finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour de maintenir les 2 cartes d'achat existantes, d'accepter la tarification proposée et d'autoriser le Maire à maintenir les porteurs de carte et de signer tous les documents affairant à cette affaire.

AVIS SUR LE RAPPORT DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAR

Le Syndicat Mixte du Haut Var a approuvé lors du Comité Syndical du 22 juin 2016 le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, c'est le document qui justifie la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'année 2015 a été marquée par la mise en place et la poursuite d'actions visant à améliorer les résultats en matière de gestion des déchets.

Le Maire précise que c'est la dernière fois qu'on le vote. Au cours des années futures il sera voté par l'intercommunalité.

Yves VACCARI souhaite connaître les grandes actions de 2015.

Elisa BALBIS précise qui s'agit de la mise en place des bacs de récupérations des cartons et les bacs jaunes. En effet le fait de récupérer le carton rapporte 80 € la tonne alors que son enfouissement coutait 140 € la tonne.

Au niveau des bacs jaunes il y a 95 % d'acceptation ce qui signifie que le tri est de qualité.

Le Maire précise que la séparation des bacs jaunes et verts est réelle mais que des personnes ont cassé des bacs jaunes de ce fait le tri ne peut se faire. Ces containers doivent alors être vidés avec les déchets ménagers.

Yves VACCARI demande les perspectives. Comment va-t-on gérer avec les 5 nouvelles communes ? Conventionner avec Castellane ?

Le Maire précise que pour le moment aucune décision n'est prise. Il y a un problème avec le nombre de kilomètres pour accéder à ces communes et les nombres de tournées. Ça va être très compliqué vu l'éloignement de ces Communes.

Pour les communes qui ne font pas partie de la CCLGV c'est le Préfet qui va décider. Il faut attendre on aura une réponse au 1^{er} janvier 2017

Elisa BALBIS précise que sur la page 23 du rapport on peut constater une baisse des tris à partir de 2014. Il ne faut pas en tenir compte car au 1^{er} janvier 2014 les Communes de Salernes, Sillans la Cascade et Saint Antonin sont sorties du SMHV.

Yves VACCARI précise que si l'on ne parle que des nombres d'habitants et de kilomètres il n'y a pas ce genre de problème.

Le Maire précise que le SMHV souhaite encore améliorer la qualité des tris. Par contre il convient de voir avec les Communes et les chasseurs car souvent des carcasses de gibiers sont retrouvés dans des containers de tris ce qui coûte excessivement cher au SMHV.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel au titre de l'année 2015. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal prend acte des éléments du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire propose d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Madame Laurence MARCHETTI, receveur pour l'année 2016. Ladite indemnité représentant la somme de : 558.98 € et l'indemnité de budget représentant la somme de 45.73 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil 2016 d'un montant de 558.98 € et l'indemnité de budget d'un montant de 45.73 € à Madame Laurence MARCHETTI, receveur de la Mairie de Villecroze et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

REVISION DES TARIFS DU COLOMBARIUM

Monsieur Le Maire expose que par délibération n°016/2016 en date du 29 janvier 2016, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de concessions du columbarium sans les urnes selon les barèmes suivants :

- Concession columbarium 30 ans : 250 €
- Concession columbarium 50 ans : 500 €

Compte-tenu du nouveau columbarium, le coût pour la commune est de 7000 euros TTC pour 16 cases de 2 urnes chacune. Monsieur le Maire propose donc les tarifs suivants :

- Concession d'une case pour 15 ans : 250 €
- Concession d'une case pour 30 ans : 500 €
- Concession d'une case pour 50 ans : 750 €

Martine FAYAUBOST indique qu'il aurait été normal de l'informer de l'avancée des travaux du fait qu'elle s'occupe du cimetière. Elle demande où se situe ce nouveau Columbarium.

Pierre CONSTANS indique que Martine FAYAUBOST a été contactée pour les réunions mais qu'elle était absente de Villecroze à cette période. Il précise que le nouveau columbarium se situe à la suite de l'ancien contre le mur.

Jean-Louis ROUX précise que le coût est de 7000 € alors que le budget était de 10 000 € il en découle une économie de 3000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter les nouveaux tarifs du columbarium.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - FINANCES

Jean-Louis ROUX précise que la première facturation a été effectuée cet été. Il tient avant de donner quelques chiffres à remercier Gregory et Magali qui ont réalisé cette première facturation.

Pour la période du 09 février au 30 juin 2016 les recettes sont les suivantes :

Vente eau : 54 855 €

Vente assainissement : 26 743 €

Soit 81 598 € sur un prévisionnel de 214 000 €

Redevance Agence Régionale de l'Eau : 31 242 € sur un prévisionnel de 84 125 €

Par rapport au budget prévisionnel nous ne sommes pas à la moitié car la plus grosse facturation sera celle de décembre 2016.

Pour la surtaxe versée par la SEERC pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 janvier 2016 :

Eau : 34 384 €

Assainissement : 6 402 €

Soit un total de 40 786 € engendrant un excédent de 10 786 € par rapport au budget 2016.

FERMETURE DE L'ÉPICERIE

Jean- Louis ROUX revient sur la fermeture de l'épicerie.

Il précise qu'il s'est rapproché des organismes de micro crédits et que les taux sont très élevés (1 organisme 6.70 % et un autre 5 %)

Après discussion et pour trouver une solutionner au financement c'est le CCAS qui a prêté la somme et le remboursement se fera sur 3 ans.

Le matériel frigorifique de l'ancienne épicerie ne sera pas repris compte tenu de son état.

L'ouverture de l'épicerie pourrait intervenir dans une quinzaine de jours dans un nouveau local.

Rose-Marie ESCARRAT précise que le prêt accordé par le CCAS s'élève à 6000 € et qu'il sera remboursé sur 3 ans (en octobre 2017, 2018 et 2019)

Le nouveau local qui est l'ancienne boucherie a été trouvé par la Mairie comme convenu lors du précédent Conseil Municipal.

Lydie CLIQUET trouve que le local est petit.

Rose-Marie ESCARRAT précise que le local a une superficie d'environ 50 m².

Martine FAYAUBOST demande s'il s'agit bien d'un bail commercial.

Rose-Marie ESCARRAT précise qu'il s'agit bien d'un bail commercial 3-6-9 et qu'il a été établi en collaboration avec Jean-Louis ROUX. Les activités mentionnées sont épicerie, point relais, dépôt de pain, petite restauration et presse.

Par contre il n'y aura pas de tables et chaises devant le local afin de ne pas gêner les voisins.

CCAS :

Le CCAS a pris un véhicule en location afin de permettre aux personnes âgées d'aller faire leurs courses durant la période de fermeture de l'épicerie. Par la suite ce véhicule permettra en outre aux personnes âgées de se rendre à la pharmacie, au laboratoire ou autre.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX

Le Maire donne lecture des travaux réalisés par le service depuis le début de l'année à savoir :

- Réparations et entretien de la chloration gazeuse et analyseur de chlore sur les sites de production des Baguiers et de la Colle au mois de juin.
- Mise en place de l'outil de télégestion avec remplacement des boitiers de télétransmission, reprogrammation des automatismes et création d'une supervision à distance. La mise en place de cette télégestion permet un gain de temps.
- Réparations de 29 branchements
- Remplacement de 21 compteurs
- Création de 4 branchements neufs
- Remplacement de 5 branchements « plomb » (1 rue de la basse Fontaine, et 4 rue Ambroise Croizat)
- Pose de programmeurs sur les fontaines 1 et 2
- Pose d'un Hydrant (poteau incendie) Route de Draguignan
- Réparation d'un hydrant
- Réalisation de 143 contrôles internes de la chloration sur les sites et sur des points de distribution.

Le Maire indique que le 12 août 2016 le bassin des Baguiers a connu son niveau le plus bas (1 mètre durant toute la nuit).

Le Maire précise également qu'il y a beaucoup d'eau à la Colle et moins aux Baguiers. Il a donc été décidé de mettre un régulateur de pression au rond-point des Esparus ainsi qu'une vanne motorisée et

un débitmètre de sectorisation afin de pouvoir mieux répartir la distribution de l'eau. Cette vanne et le débitmètre seront en liaison avec la télégestion pour en permettre le suivi.
Le devis négocié s'élève à 23 811 € TTC.

Le bilan des 6 premiers mois est satisfaisant.

Le Maire indique qu'il faudra par la suite étudier les consommations et voir si de nouveaux tarifs peuvent être appliqués en fonction des consommations.

PROJET AMO DU PARC

Le Maire rappelle que les 3 entreprises retenues ont visité le village en date du 2 août 2016. Elles doivent maintenant proposer leurs offres.

Les dates importantes à venir sont :

Le 6/10/2016 : Il s'agit de la date limite pour les candidats afin demander des renseignements complémentaires à la Commune

Le 28/10/2016 avant 10h00 : Date limite de remise des plis en Mairie.

Le 28/10/2016 à 10h : Ouverture des plis en Mairie et questions éventuelles aux équipes. Le 04/11/2016 à 10h : Réunion élus / AMO pour la présentation des grilles d'analyses.

Le 18/11/2016 à 12h : Fin du dialogue compétitif.

Le 24/11/2016 : Audition et remises des plis avec panneaux AO :

- 10h00 : Equipe SIGNE (LO CASTO)

- 13h30 : Equipe ALEP

- 15h30 : Equipe SCOB (PLO)

Le 01/12/2016 : PV de l'AMO avec proposition de classement et validation par le Maire.

Le 09/12/2016 : Conseil Municipal avec présentation de l'ensemble de la démarche et choix.

A partir du 10/12/2016 : Notification aux équipes non retenues par LRAR et versement de l'indemnité de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

Monsieur le Maire précise que tous les élus sont invités à l'ouverture des plis et précise qu'un mail précisant les dates sera transmis aux élus.

TREMBLEMENT DE TERRE ITALIE

Monsieur le Maire indique que l'AMF (Association des Maires de France) a transmis un courrier sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'Italie suite au drame qui vient de se produire.

Elisa BALBIS demande à quoi servira cette subvention. Le Maire précise que les fonds seront versés sur un compte dédié au Tremblement de terre en Italie et qu'ils seront sûrement utilisés pour la reconstruction ou pour aider les familles en difficultés.

Le Maire propose d'accorder une aide de 500 € et Jean-Louis ROUX précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Conseil est d'accord sur le principe et la délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

ECOLE

Vincent VAGH remercie les élus pour son élection au poste de 4^{ème} adjoint et espère qu'il sera à la hauteur de ce poste « que le costume ne sera pas trop grand ».

En ce qui concerne l'école cette année il y a 125 élèves.

Compte tenu du plan Vigipirate aucune personne extérieure ne peut accéder à l'école.

Pour la rentrée la porte côté Place a été ouverte pour les enfants de maternelle mais cette entrée supplémentaire mobilisait beaucoup de personnel et posait des problèmes de stationnement. Après

discussion avec le Maire il a été décidé de ne laisser qu'une seule entrée mais d'affecter deux agents pour accompagner les enfants de maternelle dans leurs classes.

L'effectif prévu pour la rentrée 2017/2018 est de 139 élèves.

Cette année il y a une classe de 3 niveaux CE2 /CM1 /CM2. Les classes sont d'environ 25 élèves.

Tout est prêt pour les Nouvelles Activités Périscolaires malgré quelques désistements de dernière minute.

COMITE DES FETES

En ce qui concerne le Comité de Fêtes tout s'est bien passé. Pas de problème particulier.

GROTTE

Pour ce qui est de la fréquentation des grottes il y a une petite baisse sur le mois d'août mais le record de visite en une journée est de 722 personnes (le 11 août).

JOURNEES DU PATRIMOINE

Rose-Marie ESCARRAT indique que les journées du Patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre.

Il est prévu pour cette journée :

- Visite des grottes
- Visite du village
- Exposition dans le vieux village de vieux habits et vieux outils
- Une conteuse dans le vieux village le samedi
- 30 photos du village du village d'autrefois exposées sur la Place Général de Gaulle
- Visite de la Poterie du Soleil
- Visite du Prieuré Notre Dame des Anges (Chapelle et Grotte)

CRECHE

Petit rappel, les 20 ans de la crèche auront lieu le 17 septembre 2016.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Pierre CONSTANS indique que le Forum des associations aura lieu dimanche 11 septembre au matin sur la Place Général de Gaulle ou à défaut sous le préau de l'école en cas de pluie.

L'après-midi aura lieu le Concours de Boule du challenge du Maire.

MAISON TARDIEU

Le Maire rappelle le projet d'acquisition de la Maison TARDIEU. Avant tout il convient de faire estimer le bien par France Domaine. Un rendez-vous est prévu 1^{ère} quinzaine de septembre.

Jacqueline MOULARY a beaucoup travaillé sur la meilleure façon d'acquérir cette maison.

Le Maire précise que même si le bien est un peu cher il convient de l'acquérir car situé au cœur du projet d'AMO.

MAISON EN BOIS

Cette affaire suit son cours

PERMIS DE CONSTRUIRE JANIN

Yves VACCARI demande la position du Maire concernant le permis JANNIN auquel beaucoup d'administrés sont opposés.

Le Maire rappelle que le PLU a été voté à l'unanimité et la modification n° 1 également.

Ce dossier a été instruit par la DDTM et n'apporte aucune observation.

Le Permis de construire est conforme, il n'y a pas de raison de l'interdire. Ce n'est pas parce que des gens ne sont pas satisfaits que l'on doit faire annuler ce permis.

Le maire a entendu parler de ce problème mais n'a reçu aucun courrier. Il indique que le Tribunal Administratif peut être saisi dans un délai de 2 mois à partir de la date d'affichage.

Yves VACCARI souhaite obtenir la date d'accord du permis.

Le Maire précise que s'il est saisi, la réponse écrite sera transmise aux élus.

Le recours contre un permis de construire est possible mais en aucun cas suspensif. Les travaux peuvent être entrepris.

La séance est levée à 19h24.

BALBIS Rolland	
ROUX Jean-Louis	
ESCARRAT Rose-Marie	
CONSTANS Pierre	
BALBIS Elisa	
BUTIN Bertrand	
CLIQUET Lydie	
DEBORRE Anne-Marie	
DELAHOUCHE Brice	ABSENT
FAYAUBOST Martine	
GUIOL Christophe	Ayant donné procuration à Pierre CONSTANS
NICOLLE Sylvie	Ayant donné procuration à Rose-Marie ESCARRAT de 18h à 18h30
SWANET Joëlle	Ayant donné procuration à Rolland BALBIS
VACCARI Yves	
VAGH Vincent	